



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

49

Présents :

42 jusqu'à 18h50, puis 43

Votants :

46 jusqu'à 18h50, puis 47

Secrétaire de séance :

Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)

Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)

Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-032

VIE COURANTE
14- EAU ET ASSAINISSEMENT

Réhabilitation des stations de traitement d'eau potable de Guilligomarc'h, Tréméven et Arzano : approbation du projet et demandes de subventions

Les unités de traitement d'eau potable de Guilligomarc'h, Tréméven et Arzano présentent une remise à l'équilibre inachevée. Les eaux traitées restent agressives. Ces usines sont marquées par une reminéralisation insuffisante, ainsi que par la présence de turbidité, fer et manganèse, pour certaines des ressources. Elles sont également vieillissantes et présentent de nombreux désordres.

La réhabilitation de ces 3 unités de traitement devient indispensable pour permettre une optimisation de la gestion des ressources superficielles et souterraines, notamment au regard des perspectives de changement climatique.

En ce qui concerne la ressource d'Arzano, des études hydrogéologiques complémentaires doivent toutefois être réalisées prochainement pour bien définir les caractéristiques de la nappe souterraine sollicitée et pour préciser le dimensionnement possible de la future unité de traitement d'eau.

Les opérations de Guilligomarc'h et d'Arzano sont inscrites au contrat de territoire.

Le financement possible de ces 3 opérations est donné ci-dessous :

Financier	Montant HT subventionnable	Taux	Montant HT
Etat - DETR	1 050 000 €	20 %	210 000 €
Département	* 700 000 €	12,5 %	87 500 €
Total des aides publiques sollicitées		28,3 %	297 500 €
Autofinancement		71,7 %	752 500 €
Total de l'opération			1 050 000 €

*La commune de Tréméven étant classée commune urbaine, seules les opérations de Guilligomarc'h et d'Arzano sont éligibles aux aides du Département.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER ce projet de réhabilitation des stations de traitement d'eau potable de Guilligomarc'h, Tréméven et Arzano ;
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions DETR et du Département.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE ce projet de réhabilitation des stations de traitement d'eau potable de Guilligomarc'h, Tréméven et Arzano ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions DETR et du Département.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a smaller flourish.

Sébastien MIOSSEC